

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 83 (1938)
Heft: 5

Artikel: La défense anti-chars [fin]
Autor: Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-341874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La défense anti-chars¹

(suite et fin)

b) *La défense active.*

Nous ne parlerons pas des armes d'infanterie, fusil, fusil-mitrailleur, mitrailleuse, dans leur lutte contre les chars. Les pertes ou dérangements occasionnels que les chars peuvent éprouver par l'effet de ces armes ne permettent pas de construire la défense active sur leur rendement, lequel demeure très relatif. Aux très courtes distances, et munies de balles perforantes, ces armes sont cependant susceptibles d'obtenir certains résultats.

La seule arme sur laquelle il est possible actuellement de baser la défense anti-chars est le canon de petit calibre.

Le canon anti-chars. Nous avons dit au début de cette étude que l'arme portative avait fait disparaître la cuirasse mobile du champ de bataille parce que, vu le pouvoir perforant du projectile, on avait été forcé d'augmenter l'épaisseur de la cuirasse dans des proportions telles que son poids était devenu trop lourd. Cette constatation est toutefois incomplète ; encore faut-il que l'arme perce la cuirasse d'assez *loin* en tirant assez *vite*. Il importe que l'arme chargée de détruire la cuirasse, agissant en principe à découvert, puisse la perforer à une distance supérieure à la portée utile de l'arme protégée par cette cuirasse. Autrement dit, il s'agit d'une lutte de deux armes, dont l'une fixe agit à découvert, donc exposée directement aux coups, tandis que l'autre, mobile, est abritée. Inutile d'insister sur le résultat de la lutte.

Ainsi se pose, dans ses très grandes lignes, le problème du canon anti-chars.

Nous n'examinerons pas les exigences auxquelles devrait

¹ Lire la première partie dans la livraison d'avril 1938.

satisfaire un canon anti-chars. Nous avons maintenant notre canon de 47 mm. qui, du point de vue balistique, répond aux conditions imposées. Sur deux points toutefois nous devons faire quelques réserves. La vitesse de tir est trop faible. Le char est un but mobile et contre un tel objectif il faut une arme à grande vitesse de tir, arme automatique ou tout au moins semi-automatique.

Ensuite il manque à notre canon un bouclier. L'arme n'a pas une hauteur de feu élevée, mais tout de même suffisamment grande pour que les servants travaillent à découvert. Représentons-nous ce que sera le duel entre le char et l'engin anti-chars, dont les malheureux servants travaillent à poitrine découverte ! Nous faisons trop de tirs techniques formels au détriment de véritables exercices de défense anti-chars où l'on se rendrait rapidement compte que l'on ne peut pas demander à des hommes de lutter sans protection autour d'une arme qui, par son volume, offre un but qui attire volontiers le feu ennemi. Il faut un bouclier d'une grandeur suffisante pour protéger l'équipe des servants contre les projectiles de petit calibre de l'infanterie. Ce bouclier doit être démontable en plusieurs parties pour en faciliter le transport.

Mettons les deux partis en présence : la courte scène qui va se dérouler nous donnera une idée de la nécessité d'une grande vitesse de tir et du nombre d'armes anti-chars indispensables qu'il importe de posséder.

Le canon anti-chars est en position ; il a échappé à la préparation d'artillerie qui a précédé le débouché des chars.

La vague de chars s'avance à une vitesse moyenne de 15 km./h. Notre canon prend un char à partie sitôt qu'il est à portée utile, soit environ 800 m. Le premier coup part. Le duel s'engage ; au début il est à l'avantage du canon anti-chars, qui bénéficie de la surprise ; en effet le char, dont, malgré toutes les améliorations la vue reste mauvaise, repère difficilement à cette distance une arme bien camouflée. Pour parcourir 800 m. il faut à notre vague de chars environ 3 minutes et demie.

Comptons qu'il faille dix coups pour mettre un char hors de combat. On trouvera cette valeur peut-être un peu élevée, mais le champ de bataille n'est pas la place de tir où l'on connaît les distances et les évolutions du char ! Dix coups représentent, avec repointage et correction, environ une minute de tir.

Pendant cette première minute, les chars se sont rapprochés ; ils ont parcouru 250 m., autrement dit ils sont à un peu plus de 500 m. de notre arme qui, nous pouvons l'admettre raisonnablement, est toujours en état de tirer. La lutte continue avec un autre char. Là encore, il faut admettre que le premier coup ne sera pas au but, mais la distance étant plus courte, il faudra peut-être moins de temps que pour le premier char ; comptons une demi-minute.

Durant les deux minutes qui restent jusqu'au moment où la vague de chars sera sur l'arme et la submergera, il est impossible de prévoir ce qui arrivera. En effet, les chars sont à moins de 500 m., c'est-à-dire que leur tir commence à être précis, et c'est la lutte de l'arme découverte contre l'arme sous blindage.

En résumé, nous voyons qu'il faut des armes à tir très rapide, pouvant frapper loin, car le temps pendant lequel se déroulera le combat sera excessivement court. En outre, il montre que la quantité d'armes anti-chars à engager doit être assez élevée si l'on veut briser une attaque.

Nous savons très bien que ce raisonnement est purement arbitraire et qu'en outre ce ne sera jamais le combat d'une vague de chars luttant contre une ligne de canons anti-chars, mais nous avons pris un exemple pour faire ressortir la notion du temps disponible, et montrer que durant ce court laps de temps l'arme doit être en mesure de tirer rapidement.

Les conclusions suivantes ressortent de ces deux genres de défense :

La défense passive, judicieusement utilisée, contribue efficacement à la défense anti-chars, mais elle ne suffit naturellement pas. Dans les terrains praticables aux chars,

il faut avoir recours à la défense active. La base de cette défense active sera le canon, les autres armes n'apportant qu'un concours qui, sans être négligeable dans des cas particuliers, n'est cependant pas décisif.

Actuellement, toutes les armées modernes, à part la nôtre, basent leurs attaques sur l'action des chars engagés en quantités massives. Mais on peut faire cette constatation, que les armes anti-chars attribuées aux corps de troupes pour la défense d'un front déterminé sont numériquement inférieures à la quantité que les calculs révèlent comme un minimum pour briser l'attaque des chars dans le secteur considéré.

La conséquence logique est l'impossibilité d'envisager l'organisation d'une position défensive ne tirant pas largement parti des défenses passives du terrain pour concentrer là où elles manquent toutes les ressources de la défense active.

c) *Les moyens de la division suisse.*

Faisons l'inventaire des armes anti-chars disponibles dans le cadre de notre division.

Au bataillon, nous trouvons une section de deux pièces de canons d'infanterie. Le régiment ne possède rien, et la division une compagnie motorisée de canons d'infanterie à neuf pièces. Ce qui donne au total, pour une division du type normal :

$$\begin{array}{r}
 9 \text{ bataillons à } 2 = 18 \text{ canons} \\
 1 \text{ compagnie à } 9 = \underline{9} \text{ »} \\
 \text{total . . . } 27 \text{ canons anti-chars.}
 \end{array}$$

Cette dotation n'est évidemment pas très élevée, et dans l'ordre d'urgence de notre réarmement l'augmentation du nombre des canons anti-chars devrait figurer en tête.

Remarquons en passant que notre bataillon possède deux sections de mortiers à 2 pièces, soit 4 pièces. Toutes les armes à trajectoire courbe ont un caractère nettement offensif. Il est bien entendu que la défense stratégique

n'exclut pas l'offensive tactique, mais n'aurait-il pas été préférable, au début tout au moins, de donner au bataillon 4 canons et 2 mortiers ? La puissance offensive du bataillon aurait été quelque peu diminuée, mais en revanche le rendement de la défense anti-chars notablement augmenté.

Nous avons, avec raison, décentralisé la défense projet du bataillon.

Un problème se posera tôt ou tard ; en fait, il se pose déjà, c'est celui de l'augmentation des armes anti-chars. Faudrait-il augmenter le nombre des armes attribuées au bataillon ou à la division ¹ ?

Personnellement nous sommes pour une augmentation des canons anti-chars à l'échelon division. Ceci pour la raison suivante : Si nous donnons à une division dans la défensive un front de 8 à 10 km., le terrain variera énormément d'une partie à l'autre du secteur au point de vue obstacles pouvant être utilisés pour la défense passive. Certains régiments (ou des bataillons) auront un besoin urgent d'un renforcement en armes anti-chars ; d'autres utiliseront uniquement leur dotation organique. Donner à ceux qui ont besoin par prélèvement sur les unités réservées n'est pas un système recommandable ; d'abord c'est désorganiser des unités ; et, même en réserve, ces unités doivent avoir leurs armes anti-chars prêtes à être engagées, car une percée d'engins blindés peut toujours se produire et, finalement, les unités « réservées » ne tarderont pas à être engagées ; elles doivent donc avoir leur armement au complet. A ce moment critique, il ne sera pas question d'aller reprendre à des troupes au combat des armes pour les rendre à leurs propriétaires.

A notre point de vue, beaucoup d'arguments militent en faveur du renforcement de la défense anti-chars à l'échelon division pour que le commandant puisse, comme avec les autres armes, faire sentir son influence par la manœuvre.

¹ On envisage de porter de 9 à 12 le nombre des canons des compagnies motorisées de canons d'infanterie.

Nous connaissons les arguments qu'on peut opposer à la thèse « centralisation » des armes anti-chars : le principal est celui de l'incertitude du défenseur quant à l'endroit où se déclenchera l'attaque des chars, vu la mobilité de ces derniers ; en outre, par suite de leur vitesse, il sera presque impossible d'engager encore en temps utile des moyens anti-chars.

A un tel argument nous répondrons qu'il ne s'agit pas de garder en réserve et masser la totalité des armes anti-chars de la division, mais que l'on doit procéder entre les unités à une répartition variable selon le terrain dans lequel elles combattent et selon leur mission. Ce système n'aura aucune rigidité.

d) *L'organisation de la défense anti-chars dans la défensive.*

On ne conçoit plus de défensive sans une forte défense anti-chars. Jusqu'à présent la mitrailleuse et l'obstacle ont constitué l'ossature de toute organisation défensive. On peut supposer qu'à l'avenir cette ossature sera formée de l'arme anti-chars et de l'obstacle.

Il s'agit maintenant d'incorporer aux feux d'infanterie et d'artillerie un système de feux anti-chars. Le tout doit être couvert par des obstacles naturels tels que nous les avons étudiés au chapitre de la défense passive et éventuellement complétés par des obstacles artificiels.

Avec la nécessité de la défense anti-chars il se produit un revirement dans la conception de l'occupation du terrain. Par exemple notre *Service en campagne*, de 1927, au chiffre 282, s'il ne condamne pas entièrement l'occupation des localités et forêts, est loin de la recommander. Ce procédé a été durant la guerre de 1914-1918 toujours considéré comme absorbant de gros effectifs et surtout comme susceptible de créer des nids à projectiles. Les nécessités de la défense anti-chars font qu'aujourd'hui il faut occuper ces points sous peine d'abandonner deux genres d'obstacles importants.

La première caractéristique de l'organisation défensive sera sa *grande profondeur* que l'on divisera en plusieurs zones.

Les Russes, à l'heure actuelle, estiment qu'une position défensive contre engins blindés doit avoir une profondeur de 30 km. ¹.

Si nous prenons la profondeur totale de la position défensive et que nous la décomposons en « tranches », voyons quel rôle devrait avoir chacune d'elles.

La première de ces tranches, véritable position avancée, devrait interdire complètement l'accès de la position elle-même aux chars de reconnaissance. C'est, en effet, une condition essentielle de sûreté que la position principale soit à l'abri des incursions des éléments de reconnaissance. Cette position avancée demandera à être assez richement dotée en armes anti-chars sous peine de ne pas remplir son rôle. A part sa mission de sûreté elle constituera, lors d'une attaque ennemie, le premier échelon auquel les chars se heurteront et qui devra provoquer une première désorganisation, telle que l'attaque de la position elle-même ne puisse plus se faire avec le dispositif initial encore intact.

La tranche suivante comprenant la zone des feux d'arrêt et le front d'arrêt doit être en mesure de briser aussi bien une attaque à base d'artillerie qu'une attaque de chars. L'attaque de chars doit être brisée *avant* le front d'arrêt sous peine de livrer l'infanterie à la merci des chars. La conséquence directe de ce postulat est qu'il faut engager les armes anti-chars en avant. Nous ne les voyons pas combattre isolément, mais par groupes de deux, se protégeant mutuellement. Car, au moment où un canon anti-chars prend à partie un engin, il risque d'être mis hors de combat par d'autres chars, ce qui demande l'aide d'une arme anti-chars voisine.

Les canons anti-chars devraient s'intégrer dans la limite avant du front d'arrêt. Leur meilleure protection sera un

¹ Emploi tactique des chars à la lumière du nouveau règlement soviétique sur le service en campagne. Revue d'Infanterie N° 540, septembre 1937.

camouflage judicieux pour qu'ils échappent à l'action de l'artillerie précédant ou accompagnant l'attaque des chars. Les canons anti-chars doivent être engagés après une minutieuse reconnaissance du terrain sur les possibilités d'action des chars.

Comme dernière tranche, le jour où nos moyens nous le permettront, il faudra prévoir également une défense anti-chars le long des voies de communication côtoyant un flanc découvert et surtout quelques unités pour protéger la « zone des arrières » contre un raid d'engins blindés. On peut se représenter facilement la désorganisation que provoquerait un tel raid sur les formations d'arrière livrées sans défense au feu et au choc d'une action d'engins blindés. Là également il faudra se protéger.

Souvent, nous l'avons vu, la défense sera dans l'incertitude sur le point principal d'irruption des chars. Accompagnés par l'artillerie et l'aviation, le bruit ne décelera qu'à courte distance leur présence. Pour fixer les idées disons 1 km. Ce km. sera parcouru en 5 minutes (vitesse admise 12 km/h.). Donc dès l'instant où une attaque de chars est reconnue par la défense, *celle-ci n'a plus le temps de manœuvrer ses canons anti-chars*¹, au risque d'avoir un engagement trop tardif de ses armes. En outre, ce serait les exposer à la destruction certaine en les déplaçant à la vue de l'ennemi.

Ces canons anti-chars devront être couverts par de l'infanterie pour ne pas risquer d'être neutralisés par celle qui accompagne les chars, si toutefois ces derniers sont incorporés dans le dispositif d'infanterie.

Recherchons à quelle distance seront les engins anti-chars les uns des autres si nous admettons, pour faciliter nos calculs, 4 km. de front défensif pour un régiment et 8 km. pour la division.

Si le front du régiment est tenu par deux bataillons en premier échelon, nous aurons pour 4000 m. de front quatre

¹ Théoriquement, on ne disposerait même pas de 5 minutes, puisque comme nous l'avons vu, nous pouvons commencer le tir à 800 m. Nous disposerions donc en principe seulement de 2 minutes pour exécuter un déplacement.

canons, soit un canon tous les 1000 m. Car nous avons vu que les canons des bataillons réservés devaient rester auprès de ces bataillons. A cette dotation des armes de bataillons s'ajoute celle de la division, soit neuf canons ; si ces engins sont uniformément répartis dans l'ensemble du front de la division nous aurons au total un canon par 470 m. de front.

Malgré leur grand champ de tir latéral (850 ‰) qui leur permet de suivre facilement leur objectif, ces canons seraient vite submergés par une vague importante de chars.

Il est clair que pratiquement ce calcul n'a aucun sens, car on n'engagera jamais une ligne d'engins anti-chars ; mais il donne un ordre de grandeur de la densité que nous pouvons réaliser. En outre, nous savons que le défenseur doit exploiter au maximum la défense passive, c'est-à-dire les zones où l'engagement des canons anti-chars se révèle inutile.

Alors, où engager nos canons anti-chars ? La réponse qui vient d'emblée est : *là où la défense passive est insuffisante*. Cette réponse est juste, mais, à notre point de vue, incomplète, car il se peut que le terrain soit nettement déficitaire en ce qui concerne les obstacles naturels. Dans ce cas, il faudra faire intervenir les obstacles artificiels, en particulier des champs de mines, le défenseur devant à tout prix canaliser l'attaque sur quelques points de passage obligé, comme on les désigne généralement.

Le nombre et l'importance de ces points de passage obligé seront tels qu'il soit possible d'y réaliser la destruction sinon totale des chars, du moins d'une quantité qui, en désorganisant l'attaque, la brisera complètement.

Dans le cadre de la division, les compagnies de sapeurs seront fréquemment mises à contribution lors de l'organisation d'une position défensive en vue de la protection contre les engins blindés. Nous voyons là un vaste champ d'activité pour nos sapeurs et il faut espérer que les commandants de corps de troupes d'infanterie auxquels ils pourront être éventuellement attribués sauront mieux les

employer dans cette nouvelle activité qu'ils ne l'ont parfois fait jusqu'à maintenant.

Dans quelle mesure l'*artillerie* participera-t-elle à la défense anti-chars ? Il n'est pas question de demander à notre artillerie de déclencher des tirs de barrage devant une vague de chars. Premièrement nous ne pourrions jamais réaliser une densité de projectiles suffisante, et secondement, vu la vitesse des chars, ce barrage aurait toutes les chances d'arriver trop tard et, de par sa faible profondeur, serait vite franchi. L'artillerie obtiendra le maximum de rendement en tirant sur des rassemblements de chars se préparant à franchir leur base de départ au cas où l'aviation arriverait à la repérer. Chaque fois que l'artillerie prendra sous son feu de tels rassemblements, elle sera certaine de faire œuvre utile.

Le tir direct de l'artillerie contre les chars représente pour nous le cas désespéré ; il est naturellement d'un rendement élevé, comme la guerre de 1914-1918 l'a prouvé. Nous le voyons surtout mis en pratique lorsque le front d'arrêt est percé et que les chars s'attaquent au dispositif d'artillerie lui-même ¹.

Cette dernière hypothèse exige de l'artillerie, dans le choix de ses positions, l'utilisation d'obstacles naturels, derrière lesquels elle peut s'abriter ou, si ce n'est pas possible, d'avoir devant ses positions de batterie des champs de tir assez profonds pour qu'elle puisse combattre les chars en tir direct.

Servitude nouvelle pour l'artillerie dans le choix de ses positions, mais qu'il faudra de plus en plus faire entrer dans nos mœurs, car si la défense anti-chars intéresse l'infanterie au premier chef, les autres armes n'ont pas le droit de s'en désintéresser.

¹ Si l'artillerie de campagne peut, en désespoir de cause, lutter par ses propres moyens contre une incursion de chars dans son dispositif, il n'en est pas de même pour l'artillerie lourde, et l'on peut se demander s'il ne serait pas logique d'attribuer aux batteries lourdes des canons anti-chars pour les protéger soit en cas de rupture du front, soit pour le cas d'un raid exécuté sur les arrières.

II

LA DÉFENSE ANTI-CHARS DE TROUPES EN MOUVEMENT.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur l'organisation de la protection contre les engins cuirassés dans la défensive ; en effet les procédés employés dans cette phase du combat forment la base essentielle de la défense anti-chars.

D'une manière générale, c'est dans l'utilisation du terrain que les troupes en mouvement trouveront leur meilleure protection. Après des années d'efforts tenaces, les troupes ont enfin appris à utiliser des itinéraires offrant le maximum de protection contre l'aviation ; il faudra maintenant ajouter à cette servitude la recherche d'itinéraires garantissant la sécurité contre une attaque d'engins blindés. Les explorations terrestre ou aérienne seront chargées de soustraire les troupes au danger des attaques par surprise. Toutefois, même protégés par des organes d'exploration, les gros devront toujours s'attendre à la possibilité d'une attaque d'engins blindés.

En principe, toute troupe en mouvement est couverte par des éléments d'exploration. Dans le cas qui nous intéresse, l'exploration ennemie sera faite par des engins cuirassés (autos-mitrailleuses de reconnaissance, chars de reconnaissance, etc.), dont la quantité variera suivant les possibilités de déploiement qu'offre le terrain.

Nos têtes de colonnes se heurteront à ces engins ; en conséquence ce sont elles qu'il faut protéger.

La marche de notre division sera couverte par le groupe d'exploration ; c'est à lui qu'incombe la tâche de ne pas laisser surprendre la division, mais il n'est pas en mesure de protéger les têtes de colonnes ; ce n'est du reste nullement sa mission.

Si la division marche sur plusieurs itinéraires, chaque colonne, en principe de la valeur d'un régiment d'infanterie, devra assurer sa propre protection.

Loin de l'ennemi, ou disons lorsque seule l'exploration est à craindre, la protection des têtes de colonnes importe avant tout¹ et dans ce cas la dotation organique en armes anti-chars doit suffire pour l'exécution de cette tâche. Toutefois, si le terrain est particulièrement favorable aux engins blindés, un renforcement, prélevé sur les moyens de la division, peut être envisagé. Une rencontre avec l'ennemi pouvant se produire à tout instant, ces armes devront être constamment prêtes à ouvrir le feu.

Si un flanc de la colonne est découvert, il faut répartir les moyens anti-chars de la division sur toute la profondeur de la colonne, de manière à pouvoir parer à toute incursion sur ce flanc. Il pourra parfois être avantageux d'organiser défensivement certains points du terrain.

Quel rôle pourrait jouer l'artillerie sur roues dans la protection d'une colonne ? Si elle a le temps de se préparer au tir, elle peut rendre les mêmes services que les canons anti-chars ; en revanche, si elle est surprise, elle ne peut jouer aucun rôle, n'ayant pas la maniabilité de ces armes.

Examinons le rôle des avant-gardes de troupes progressant à pied contre une attaque d'engins blindés.

L'avant-garde ayant pour mission de mettre le gros à l'abri d'une surprise, elle devra être en mesure de résister à une attaque d'engins blindés, ce qui obligera à la doter fortement en armes anti-chars. Ainsi cette avant-garde pourra tenir les différentes lignes du terrain, — lignes qui comprendront le plus possible d'obstacles naturels rendant la progression des chars très difficile sinon impossible, — et en cas de rencontre avec les chars ennemis, elle résistera aussi longtemps que le déploiement du gros l'exigera. Elle devra tenir également en profondeur de manière à éviter la rupture de son front.

Sa marche se fera par bonds d'un obstacle anti-chars à l'autre.

¹ Von Schell : *Kampf gegen Panzer*.

La progression sera probablement lente, mais cette lenteur sera largement compensée par un gain appréciable de sécurité.

Ce n'est pas un sentiment de crainte qui nous dicte cette solution de prudence, mais il faut à tout prix éviter un combat de rencontre entre des engins blindés et une troupe à pied en voie de déploiement. Ce serait la destruction certaine de cette dernière.

En cas de déploiement, à l'abri de l'avant-garde, les troupes doivent sans retard utiliser les obstacles du terrain susceptibles de les protéger et de là mettre en œuvre leur armement anti-chars.

Il s'agit à ce moment de tenir, d'arrêter la progression des engins blindés. Il faut passer rapidement du dispositif de marche à un système défensif tel que nous l'avons étudié précédemment.

La compagnie motorisée de canons d'infanterie (ou tout au moins ce qui en restera après renforcement de l'avant-garde) doit être assez en avant pour pouvoir être engagée sans perte de temps en cas de déploiement du gros. L'engagement aura lieu sous les ordres directs de son chef, qui doit connaître l'idée de manœuvre du commandant de division concernant les lignes de terrain qu'il faudra conserver à tout prix.

Nous n'assurerons jamais d'une manière efficace le déploiement des gros en n'affectant à l'avant-garde qu'un seul canon anti-chars marchant en tête du gros de la compagnie d'avant-garde. Ce qu'il faut, c'est renforcer le bataillon d'avant-garde en canons anti-chars ; que ce dernier progresse par échelons, de coupures de terrain en coupures de terrain, qu'il tienne ces coupures, car, nous le répétons, il importe d'éviter le choc d'une troupe à pied en mouvement avec des engins blindés.

III

LA DÉFENSE CONTRE LES CHARS DANS LE COMBAT EN
RETRAITE.

Les troupes qui combattent en retraite le font en général sur un grand front, ce qui leur enlève toute possibilité d'avoir de la profondeur. Ce genre de combat est essentiellement un combat par le feu ; il s'agit de maintenir l'adversaire éloigné, de manière à pouvoir rompre le combat quand on le juge nécessaire, en principe au moment où l'ennemi va attaquer afin que son action tombe dans le vide et que le défenseur puisse se rétablir plus en arrière, à l'abri d'une position de repli. En effet, sans position de repli organisée et occupée à l'avance le combat en retraite n'est pas possible ; les troupes qui reculent doivent être recueillies par des troupes en place.

La manœuvre en retraite a toujours été une phase délicate du combat. Le décrochage est une opération difficile, qui réussit rarement de jour. Il faut généralement l'effectuer de nuit, sous la protection d'arrière-gardes.

Jusqu'à maintenant — si le décrochage était exécuté correctement, — et grâce au fait que le poursuivi va en général plus vite que le poursuivant, le défenseur pouvait espérer rompre le contact avec l'ennemi et aller se regrouper derrière la position de repli.

L'introduction des engins blindés a certainement augmenté les difficultés du décrochage. Nous manœuvrerions en retraite à pied et l'adversaire poursuivra au moyen d'engins motorisés. Au point de vue vitesse il aura l'avantage. Même si le décrochage a été effectué de nuit sans que l'ennemi le remarque, il aura vite fait, grâce à sa vitesse, de reprendre le contact. Il faut donc le retarder le plus possible. Cette action retardatrice incombera aux arrière-gardes, lesquelles devront tenir sur de grands fronts et tromper à tout prix l'ennemi. En effet, si ce dernier déce la manœuvre du défenseur, il aura vite fait d'engager de

grosses masses d'engins blindés pour rompre le dispositif sans profondeur de l'arrière-garde et, grâce à sa vitesse, rejoindre les gros pour y jeter la panique et les détruire avant qu'ils aient eu le temps d'atteindre la position de repli.

Pour remplir leur mission, qui sera une défensive limitée dans le temps, les arrière-gardes devront posséder de nombreuses armes anti-chars et utiliser, comme nous l'avons vu au chapitre de la défensive, les obstacles naturels du sol.

D'une manière générale la manœuvre en retraite n'aura pour nous des chances de succès qu'exécutée dans un terrain où une poursuite par engins motorisés sera, sinon impossible, du moins limitée dans l'espace, afin que l'on puisse concentrer, là où leur action est favorable, tous les moyens anti-chars de la division.

Ce sera dans une combinaison des obstacles naturels et artificiels (champs de mines), des destructions et de la défense active que la poursuite par engins motorisés pourra être enrayée.

IV

ENTREPRISES DE GUERRE DE CHASSE CONTRE LES COLONNES MOTORISÉES.

Le paragraphe 3 de notre *Service en campagne* prévoit contre l'envahisseur des entreprises de guerre de chasse. Voyons dans quelle mesure elles sont réalisables contre les colonnes motorisées.

Cette forme de guerre, qu'il nous faudrait mener parallèlement aux opérations en rase campagne, pourrait indirectement nous apporter des succès incontestables.

La guerre de chasse, bien menée, peut compenser dans une certaine mesure notre infériorité matérielle. Elle aura pour objet de faire tourner à notre avantage toutes les servitudes que la guerre de matériel impose à un adversaire éventuel.

Le but de ces entreprises de guerre de chasse se résume en ceci : détruire, causer à l'adversaire le plus de mal possible sur ses arrières, le faire vivre en état de perpétuelle incertitude.

Nous avons vu, au début de cette étude, que la première servitude des unités motorisées et mécanisées était la longueur des colonnes, ce qui les rend vulnérables à ce genre de guerre. Ces colonnes, en pénétrant dans le pays, seront liées aux routes, tout au moins leurs véhicules de ravitaillement qui, pour la plupart, ne sont pas « tous terrains ».

En outre, de telles colonnes ne « râtisseront » pas tout le territoire envahi puisque certaines parties de terrain leur sont impraticables ; il y aura donc entre elles des vides qui, au début, ne seront certainement pas nettoyés. Ces vides seront donc propices aux patrouilles de chasse pour s'y dissimuler, se laisser submerger et attendre le moment favorable pour sortir de leur repaire, détruire un objectif puis disparaître à nouveau. Elles recommenceront jusqu'au moment où elles seront capturées, privées de munitions ou de moyens incendiaires.

Tant que ces colonnes sont en mouvement, les procédés de la guerre de chasse demeurent inopérants, car le personnel serait de suite prêt à la riposte. Mais à l'arrêt, de nuit, le problème change d'aspect à notre avantage ! Et ces colonnes ne sont pas perpétuellement en mouvement ; il faut les ravitailler, les remettre en état au point de vue mécanique, reposer le personnel, etc.

Seul un ravitaillement régulier en carburants permet à de telles grandes unités de vivre. Il faudra donc que notre adversaire crée des dépôts d'essence, qui seront bien entendu gardés. Et voilà l'objectif typique pour des patrouilles de chasse. La vie des unités motorisées est facile tant que les moteurs fonctionnent ; dans le cas contraire c'est l'arrêt brutal !

En utilisant au maximum les ressources d'un terrain qui doit leur être familier dès le temps de paix, ainsi que les

avantages de la nuit ou du brouillard, il sera possible à ces patrouilles de chasse d'incendier les dépôts de carburants et des véhicules, puis de disparaître en tirant encore parti du désarroi causé par leur action.

Des entreprises de nuit sur des formations motorisées à l'arrêt sont certainement à recommander, et pourront parfois être exécutées sous forme de coups de main par des troupes de l'armée de campagne, si l'on veut leur donner quelque ampleur.

Dans ce genre de guerre une bouteille d'essence enflammée, une grenade incendiaire placées au bon endroit peuvent provoquer souvent plus de dégâts que le tir d'un canon anti-chars.

Nous n'étudierons pas ici les destructions ; elles sont du ressort de la couverture de frontière. Il faudra en tirer le maximum de rendement.

La guerre de chasse est formée d'actions purement offensives. Elle vise à détruire les arrières ennemis, de manière à paralyser l'avant.

Préparées dès le temps de paix, menées par des hommes énergiques, ces actions sur les arrières ennemis paralyseront certainement l'adversaire.

Ce système est *un* procédé de combat ; à lui seul il ne procurera certainement pas la décision, mais utilisé dans l'ensemble des opérations il y contribuera.

V

REMARQUES GÉNÉRALES.

Tous nos voisins envisagent leurs actions offensives fortement appuyées par les chars de combat. Tous possèdent de grandes unités mécaniques capables d'actions indépendantes.

L'exploration est à base d'engins motorisés.

Donc partout et dans toutes les phases du combat, il faut nous préparer à combattre contre des engins blindés.

Le nombre et la puissance de ces machines pourront varier mais il nous faut compter avec elles ; nous pouvons en être certains.

Cependant, de nombreux officiers en doutent encore.

Il en résulte que nos procédés de combat en souffrent. Ils ont vieilli, ils n'ont pas suivi l'évolution technique de nos voisins. « Nous vivons une époque où la technique va plus vite que notre assimilation ! »¹

Il ne s'agit pas de copier nos voisins. Ce serait nous engager dans une voie totalement fautive ; tant de conditions différentes d'un pays à l'autre. Du reste l'organisation et les conceptions militaires doivent tenir compte de la mentalité et des moyens de la nation.

Il ne faudrait pas à tout instant introduire des modifications profondes dans nos mœurs militaires. Il en découlerait à brève échéance une incertitude préjudiciable à l'esprit de notre corps d'officiers de milice. Il faut du temps avant qu'une idée nouvelle soit ancrée dans une armée.

Ce qu'il faut c'est périodiquement « reviser les valeurs ». Il faut avoir le courage de reconnaître que certaines idées, certains procédés sont périmés.

Malgré le désagrément que cela peut nous causer il faut admettre, car c'est un fait positif contre lequel nous ne pouvons rien, que nos voisins introduisent dans leur armement des engins nouveaux dont il nous faut tenir compte. Se figer dans le passé et la paresse intellectuelle ont toujours été pour les armées les premières causes d'un revers.

C'est pour cela qu'il nous faut sans relâche adapter nos procédés de combat aux conceptions et nécessités du jour. Nous le faisons au point de vue matériel, en fonction de nos moyens, mais nous employons ensuite ce matériel qui, lui, répond aux exigences modernes selon des idées parfois surannées.

Nous ne devrions plus envisager, sous le règne de l'aviation et des engins mécaniques, le combat de rencontre tel

¹ *Essai de critique militaire*, par le cap. Chaupot : Revue militaire française, décembre 1936.

que nous l'exerçons, négligeant délibérément la marche d'approche pour nous heurter à l'adversaire en colonne plus ou moins compacte, sous la protection d'une frêle avant-garde.

Reconnaissons que notre conception de l'avant-garde avec un canon anti-chars, voire deux, ne protégera jamais le gros contre une action en force d'engins blindés, même si ces derniers ne sont que des armes d'exploration.

Si nous relevons ce point à titre d'exemple, ce n'est pas pour entreprendre une critique générale de nos procédés de combat. Ce n'est pas notre rôle de le faire, et de plus on peut dire que nos méthodes sont, dans leur ensemble, bien adaptées à nos moyens.

Mais nous voudrions montrer qu'il faut, à tous les échelons de la hiérarchie, les appliquer suivant les exigences du moment.

En étudiant la question des engins blindés, on doit reconnaître que nos procédés actuels ne tiennent pas assez compte des formations motorisées. Il nous faut faire un effort, et nous sommes capables de le faire. Nous l'avons fait pour nous protéger de l'aviation ; il nous faut le faire maintenant pour parer au danger des engins blindés.

En premier lieu, il importe d'augmenter le nombre des armes anti-chars ; ce sera un problème d'ordre financier, industriel, d'organisation (effectifs) et finalement tactique. Nous mettons en tête les termes financier et industriel, car ils marquent les *moyens* du pays et c'est sur la base du nombre d'armes fournies par ces moyens que nous pourrons concevoir une méthode d'emploi, donc une tactique.

Le problème de l'instruction se pose parallèlement. Non pas le problème des hommes chargés du service des armes anti-chars (c'est une question accessoire), mais celui de l'emploi de l'ensemble des moyens dans la défense anti-chars.

Dans ce domaine il nous faut réellement progresser. Dans nos exercices, la défense anti-chars est souvent réduite à sa plus simple expression ou, ce qui est encore pire, supposée.

Saisissons cette période qui coïncide avec la réorganisation de l'armée pour revoir nos programmes d'instruction. C'est l'occasion ou jamais de faire du neuf. Il y a actuellement dans notre instruction des branches moins importantes.

VI

CONCLUSIONS.

Nous avons essayé d'esquisser comment la défense anti-chars pouvait être envisagée. Ce n'est qu'une modeste contribution à un vaste problème que nous voudrions voir étudié davantage chez nous et surtout *réalisé* dans nos exercices.

Dans la défense active, nous nous sommes préoccupés uniquement du canon anti-chars, car, nous l'avons dit, nous considérons les autres moyens dont peut disposer l'infanterie comme accessoires.

Nous n'avons pas parlé des fusils anti-chars que certaines industries réalisent. Leur rendement est encore insuffisant. Il ne s'agit pas seulement de percer des blindages, encore faut-il le faire vite et loin, conditions que les fusils anti-chars, malgré tout l'intérêt technique qu'ils présentent, ne remplissent pas.

Nous n'avons guère parlé de l'aviation. Un grand débat a été ouvert par l'ingénieur du génie maritime français Rougeron ¹ au sujet de la défense anti-chars par l'aviation. Les idées émises par cet auteur sont très intéressantes.

Pour l'instant notre aviation nous rendra de grands services par l'exploration, en décelant les concentrations de chars et leurs bases de départ pour avoir quelques indices sur l'endroit où leur attaque se produira. Si elle peut bombarder les rassemblements, elle obtiendra des résultats appréciables.

Si nous savons tirer parti de toutes les ressources de la

¹ *Revue de l'Armée de l'Air*, mars 1937.

défense passive fournies par notre terrain et employer judicieusement nos armes, nous pouvons envisager sans crainte une attaque par engins blindés.

Rappelons-nous la remarque du général Ludendorf : « La défense anti-chars est une question de nerfs ».

Pour avoir les nerfs solides il faut une forte instruction et une éducation morale à toute épreuve. C'est notre devoir d'inculquer à notre troupe l'une et l'autre.

« ... Quelle que soit la machine, quelque perfectionnée et puissante qu'elle puisse être, son vrai et essentiel moteur demeure le cœur de l'homme et ainsi la machine n'est pas tout et ne le sera sans doute pas de sitôt, le combat se ramenant toujours en réalité à la lutte entre les cœurs des combattants et entre le génie et le caractère des chefs. » Général ALLÉHAUT, *Etre prêts*.

Capit. E. M. G. DANIEL.
